



L'ACTUALITÉ

ARTI SANTÉ : CE QU'IL FAUT RETENIR DU DERNIER BAROMÈTRE

En 2020, la crise sanitaire a accentué le stress des chefs d'entreprises artisanales du bâtiment, éprouvé grandement leur confiance, bouleversé leur façon de travailler, mais pas entamé leur santé ni leur capacité à rebondir.



La crise sanitaire inédite a eu des répercussions sur l'activité des entreprises artisanales du BTP et la santé des artisans."

90%

des artisans considèrent que leur travail est exigeant mentalement.

2020 a été une année évidemment inédite pour tous, bouleversant nos habitudes, menaçant nos certitudes, remettant en cause nos comportements, imposant des nouvelles règles, et les chefs d'entreprises artisanales du bâtiment n'ont pas échappé à ce raz-de-marée invraisemblable.

Il faut dire qu'ils en ont vu de toutes les couleurs ! D'abord empêchées de travailler faute d'un cadre sanitaire défini et sécurisé, les entreprises ont ensuite dû absorber en un temps record toutes les mesures de protection qui leur ont été imposées afin de pouvoir reprendre leur activité dans des conditions satisfaisantes. Il leur a fallu faire preuve de pédagogie pour se faire accepter chez certains clients qui craignaient pour leur santé. Et ensuite, elles ont dû mettre les bouchées doubles pour essayer de rattraper le retard accumulé pendant le 1^{er} confinement. Bref, une activité qui a ressemblé à de vraies montagnes russes ! Comment ne pas stresser dans ces conditions ? 60 % des répondants admettent avoir été très stressés, une proportion que les 3 précédents baromètres n'avaient pas notée.

Mais pendant cette période folle, les chefs d'entreprise ont veillé à rester toujours proches de leurs salariés, y compris quand leur activité était à l'arrêt : 80 % ont usé de mails et d'appels téléphoniques pour maintenir ce contact si essentiel. L'enquête menée pour l'établissement de ce 7^{ème}

baromètre a révélé que 46 % des chefs d'entreprise étaient inquiets pour leur entreprise du fait du manque de perspectives et des incertitudes que la pandémie faisait planer. Sans doute ce résultat aurait-il été bien plus haut si les mesures de soutien du Gouvernement n'étaient pas venues atténuer les difficultés des entreprises.

Il n'empêche, la situation a fait des dégâts psychologiques importants et 27 % des dirigeants interrogés ont même accepté de se faire accompagner pour traverser cette mauvaise passe. Là aussi, ce chiffre aurait sans doute été bien moindre si de gros efforts d'information n'avaient pas été faits pour orienter les chefs d'entreprise vers des spécialistes à leur écoute. 69 % des artisans savent maintenant vers qui se tourner si la pérennité de leur entreprise est menacée alors qu'ils n'étaient que 59 % dans ce cas en 2019. Désireux de terminer les chantiers arrêtés en mars ou d'honorer leurs engagements signés avant le confinement, beaucoup d'artisans n'ont pas pu prendre de congés ou en ont pris très peu. Ainsi 27% ont dû réduire leurs congés, 21% n'en ont pas pris du tout et 41 % se sont contentés de moins de 2 semaines de congés (ils étaient 30 % dans ce cas en 2019).

Malgré tout, les dirigeants des petites entreprises du BTP s'estiment en bonne santé, même mieux qu'en 2019 (82 % en 2020 contre 72 % en 2019).

(Suite p. 4)



ÉCONOMIE

QUALIFICATION CHANTIER : UNE EXPÉRIMENTATION BIEN PARTIE À PROMOUVOIR !

La qualification chantier qui consiste pour une entreprise non RGE à être auditée sur chantier afin que son client bénéficie des aides aux travaux de performance énergétique, est belle et bien lancée. Les trois organismes de qualification (Qualibat, Qualifelec et Qualit'Enr) disposent désormais d'une plateforme commune pour gérer ce dispositif expérimental.

Nous avons veillé à simplifier au maximum les démarches que les entreprises auront à faire pour participer à cette expérimentation.

Ainsi, l'entreprise intéressée doit prendre contact avec l'un des 3 OPQ en fonction de la catégorie de travaux concernée. Elle doit répondre à certaines exigences simples pour cette expérimentation : intervenir en direct (la sous-traitance est interdite), être inscrite au registre du commerce et des sociétés ou au répertoire des métiers, ne pas être en état de liquidation judiciaire ou de cessation d'activités, être à jour de ses obligations sociales et fiscales (paiement des cotisations sociales et des impôts et taxes), fournir ses attestations d'assurances relatives à l'activité concernée par la qualification chantier demandée et fournir la preuve d'une ancienneté d'au moins deux ans dans l'activité en question. Et pour les énergies renouvelables, l'entreprise doit aussi désigner un responsable technique de chantier qui maîtrise les travaux EnR concernés (via les formations existantes à ce jour). La qualification chantier par entreprise est

limitée à 3 chantiers pendant les deux années de l'expérimentation. Chacun de ces 3 chantiers sera audité de la même façon qu'un chantier RGE. Mais les chantiers réalisés ne conduisent pas automatiquement à l'obtention de la qualification RGE. Les critères pour devenir labélisé RGE restent inchangés. Pour autant, les chantiers réalisés dans le cadre de cette expérimentation constitueront autant de références pour les entreprises qui souhaiteront ensuite se qualifier RGE.

La CAPEB a déployé, seule, beaucoup d'énergies pour obtenir la mise en œuvre de cette expérimentation afin que le plus grand nombre d'entreprises artisanales du bâtiment puissent réaliser des chantiers de rénovation énergétique et cessent d'en être exclues au motif qu'elles n'en réalisent pas suffisamment en une année pour amortir le coût d'une qualification. Et si cette expérimentation est un succès, alors la qualification chantier pourra être pérennisée. À vous, à nous de jouer donc !

[▶ Tout savoir sur l'expérimentation sur ARTUR](#)

→ ARTITEST : AVEC COROXYL

CAPEB a développé un logiciel de gestion permettant d'acquérir les bonnes pratiques commerciales : Artitest est un outil d'auto-évaluation de ces pratiques.

Il se présente sous la forme d'un questionnaire organisé autour de quatre thématiques. Les réponses formulées par l'artisan permettent d'établir un profil commercial.

Des conseils pratiques sont donnés au chef d'entreprise pour qu'il puisse réfléchir sur les actions à mettre en place afin de valoriser son entreprise et contribuer à augmenter son chiffre d'affaires.

Artitest est désormais disponible à l'adresse suivante : <https://artitest.fr/>. Le logiciel est gratuit et ouvert à toutes les entreprises artisanales qu'elles soient adhérentes à la CAPEB ou pas encore.

Après avoir rempli le questionnaire, l'entreprise peut envoyer les résultats de son auto-diagnostic à sa CAPEB départementale pour échanger et en tirer le meilleur parti.

Le lancement de cette nouvelle version d'Artitest s'accompagne d'un guide de lecture destiné aux collaborateurs CAPEB afin qu'ils puissent, s'ils le souhaitent, mettre en place un calendrier d'accompagnement de leur adhérent.

À noter enfin que chaque CAPEB départementale peut configurer Artitest en mettant en avant les formations dispensées sur son territoire et les outils qu'elle propose localement.

COMMUNICATION

→ CAMPAGNE DE COMMUNICATION : APPEL AUX CHANTIERS EMBLÉMATIQUES

La campagne de communication que la confédération a lancée demande la collaboration de toutes les CAPEB.

C'est pourquoi, pour le moment, et idéalement, le plus grand nombre de CAPEB doit identifier une opération emblématique ou référence qui répond aux critères de « nos savoir-faire s'affichent ».

Notre objectif est de faire émerger rapidement 2, voire 3 projets porteurs afin de les utiliser comme chantiers pilotes, supports pour la production du matériel de communication. Pour ce faire, allez sur [le tableau partagé](#), accessible à tous en ligne, qui permet à chaque CAPEB de renseigner simplement en quelques cases le descriptif du projet de chantier proposé ainsi que son état d'avancement.

[En savoir plus sur ARTUR](#)

→ DUBAÏ 2021 : UNE OFFRE PROMOTIONNELLE DE NOTRE PARTENAIRE BLEU VOYAGE

Certains adhérents et/ou responsables syndicaux ont sans doute été surpris de recevoir une proposition pour un séjour à Dubaï à l'occasion de l'Expo Universelle qui se déroulera aux Émirats arabes unis du 1^{er} octobre 2021 au 31 mars 2022.

Cette offre spéciale est mise en place pour nos adhérents par notre partenaire Bleu Voyage qui a déjà organisé pour nous différents séjours lors des AG et des JPC depuis 12 ans, le dernier en date étant Marrakech en juin 2019 suite aux JPC de Nice.

Un programme spécifique est proposé aux adhérents de la CAPEB : un circuit à la fois professionnel et ludique comprenant deux journées complètes sur le site de l'Exposition Universelle de Dubaï autour du thème « Construire le futur : Durabilité, opportunité et mobilité » avec la visite du pavillon Français clôturée par un cocktail dinatoire privé sur le site. Puis plusieurs visites sont proposées pour profiter des attraits de la cité et des Emirats : la métropole futuriste de Dubaï avec la tour Burj al Khalifa, Abu Dhabi et son nouveau musée du Louvre, un safari en 4x4 dans le désert ou encore la découverte du circuit F1 Yas Marina. [▶ En savoir plus ici sur l'exposition universelle.](#)

N° 1088 / 21 MAI 2021

SOCIAL

→ LE PROTOCOLE SANITAIRE EN ENTREPRISE EST AJUSTÉ UNE NOUVELLE FOIS

Puisque certaines restrictions sont levées depuis ce mercredi 19 mai, le protocole sanitaire qui s'impose aux entreprises est modifié. Mais peu. En effet, le Gouvernement a pris la décision de commencer à déconfiner mais nous n'en n'avons pas encore terminé avec l'épidémie.



C'est pourquoi l'État reste extrêmement prudent et maintient le principe du télétravail 5 jours sur 5 chaque fois que possible, l'obligation du port du masque en intérieur comme en extérieur, ainsi que les règles en cours concernant la restauration collective.

Le nouveau protocole sanitaire introduit même une nouvelle recommandation : l'aération maximale des locaux et

l'utilisation d'un détecteur de CO₂ pour mesurer le niveau de dioxyde de carbone dans l'air.

Les entreprises sont également invitées à proposer des autotests à leurs salariés (volontariat + secret médical + information d'un professionnel de santé seront nécessaires), les cas positifs devant être isolés à leur domicile, et elles auront l'obligation de laisser leurs salariés aller se faire vacciner sur leurs heures de travail, dès lors que ces dernières auront informé leurs employeurs de leur « absence pour visite médicale sans avoir à en préciser le motif ».

Enfin, le nouveau protocole prévoit un accompagnement spécifique pour les salariés qui ont été placés en chômage partiel pendant plusieurs semaines.

LOBBYING

→ UN PROJET DE LOI POUR SORTIR DE LA CRISE

Les sénateurs ont adopté cette semaine le projet de loi relatif à la gestion de la sortie de crise que les députés avaient adopté la semaine dernière en 1^{ère} lecture. Ils ont apporté nombre de modifications.

Ce texte porte la fin de l'état d'urgence au 30 septembre et non plus au 31 octobre.

Les députés avaient voté que cette échéance deviendrait également la nouvelle date butoir pour les mesures d'urgence prises concernant les congés payés et les jours de repos, la possibilité de négocier en entreprise sur les délais de carence et le renouvellement des contrats courts, les dispositions dérogatoires sur le prêt de main-d'œuvre, ainsi que les mesures adaptant les missions des services de santé au travail à la crise. Les sénateurs ont décidé que la date butoir serait ramenée au 15 septembre. Par ailleurs, ce projet de loi habilite le gouvernement à décider par ordonnance des nouvelles règles relatives à l'activité partielle de droit commun et l'APLD et concernant les personnes vulnérables au virus.

Le texte fixe aussi des modalités transitoires concernant l'ouverture de certains établissements au public et les limites aux déplacements et rassemblements.

C'est ce même texte qui instaure le pass sanitaire pour entrer et sortir du territoire. Les sénateurs ont limité son usage aux sites où il n'est pas possible de respecter les gestes barrière.

RÉSEAU

→ RETOUR SUR LES DÉBATS ET DÉCISIONS DU DERNIER CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le Conseil d'administration confédéral qui s'est réuni le 6 mai est revenu sur l'assemblée générale, son organisation et ses débats, se félicitant de la réussite de l'événement malgré les conditions très contraintes imposées par la crise sanitaire cette année encore.

Les membres du Conseil d'administration ont approuvé toutes les propositions de désignations de conseillers professionnels qui avaient été présentées par les Présidents d'UNA. Pour répondre à de nombreuses demandes du terrain, ils ont ensuite validé différentes modifications des statuts-types et du Règlement intérieur d'une CAPEB départementale afin d'y introduire la possibilité de réunir les assemblées générales, les Conseils d'administration, les bureaux, les réunions des sections professionnelles et des CDFA de façon dématérialisée en cas de nécessité et de manière encadrée.

Le Conseil d'administration a par ailleurs examiné la situation sanitaire et les perspectives annoncées par le Gouvernement avant de décider de maintenir l'organisation des Journées Professionnelles de la Construction à Lyon les 29 et 30 juin comme prévu, avec bien entendu, toutes les précautions sanitaires nécessaires pour que chacun soit en sécurité.

Ce même Conseil a approuvé la signature d'un partenariat avec le groupe Vaillant (qui commercialise notamment les marques Saunier Duval) et avec Groupama (à l'exclusion des produits portant sur les assurances de personnes).

Ensuite, le Conseil d'administration a évoqué le dispositif des certificats d'économies d'énergie, les arbitrages de l'État concernant la 5^{ème} période, les difficultés pesantes liées à la complexité des dossiers et la demande réaffirmée de la CAPEB de pouvoir mettre en place des accompagnateurs des pros, à l'instar des accompagnateurs des ménages dont le principe a été voté par les députés dans le cadre du projet de loi Climat.

Les membres du Conseil se sont inquiétés des conséquences des ZFE pour l'activité des entreprises, la plupart des véhicules utilisés par les artisans ne répondant pas aux exigences de ces zones à faibles émissions alors que les solutions alternatives n'existent pas à ce jour.

Ils ont ensuite débattu de l'hypothèse d'une fusion des FAF de l'Artisanat, hypothèse envisagée par le Ministre Alain Griset dans le cadre du projet de loi qu'il entend porter sur les indépendants.

Le Conseil a conclu ses travaux avec un point sur la situation de l'APNAB, un autre sur l'activité de la plateforme 360travaux et un dernier sur la campagne de communication 2021.

Pour rappel, ce Conseil d'administration a procédé à l'élection du nouveau Bureau confédéral qui est désormais composé comme suit : Président confédéral : Jean-Christophe Repon / Vice-présidente en charge des Affaires sociales : Corine Postel / Vice-président en charge du Réseau : Gilles Chatras / Vice-président en charge des Affaires économiques : David Morales / Trésorier : Michel Dumon / Trésorier adjoint : Francis Mathieu / Secrétaire : Christophe Bellanger / Secrétaire adjoint : Thierry Ravon.





CESE

Le Comité Economique Social et Environnemental a été mis en place dans sa nouvelle configuration ce 18 mai. Le Président de la CAPEB préside désormais le groupe de l'Artisanat et des Professions Libérales au nom de l'U2P qui, par ailleurs, accède à une vice-présidence du CESE au travers de l'un de ses membres, Michel Chassang. Le nouveau Président de la troisième chambre de la République est Thierry Beaudet, que l'U2P a soutenu. Le CESE compte désormais 175 membres (contre 233 précédemment) dont 52 représentants des entreprises tous secteurs confondus.



PARITARISME

Une assemblée générale ordinaire de l'APNAB avait été convoquée ce mercredi 19 mai afin, notamment, d'entériner la nouvelle gouvernance de l'APNAB, d'arrêter les comptes sur 2018 et 2019 et de permettre la mise en paiements des frais engagés par les représentants de la CAPEB et du collège salariés concernant les réunions paritaires qui se sont tenues sur le champ des entreprises jusqu'à 10 salariés depuis 2018. Le Président de la CAPEB a également rencontré son homologue de la FFB mardi soir pour évoquer les conditions de l'adhésion de la FFB à l'accord du dialogue social dans l'artisanat du bâtiment (et par voie de conséquence sa participation à la gouvernance de l'APNAB) ainsi que le fonctionnement de Constructys, sous administration provisoire depuis plusieurs mois déjà.

CONSEIL INTERRÉGIONAL

Le Président confédéral présidait mercredi la réunion du Conseil interrégional qui a, bien évidemment, abordé la manière dont serait mise en œuvre la résolution « Consolidation des CAPEB régionales » votée en Assemblée générale, mais également les conventions 2021, le rôle de la Confédération et des CAPEB Régionales concernant les ZFE, la campagne de communication 2021? les relations locales avec le réseau BGE, le déploiement de maformationbatiment.fr et enfin, les modifications apportées aux statuts type des CAPEB régionales.

COMITÉ ASAP

Le Président, les vice-présidents et les membres du Bureau confédéral disponibles ont travaillé jeudi matin aux stratégies de communication à développer pour le mois à venir en fonction des actualités impactantes pour les entreprises artisanales du bâtiment.

U2P

Le Conseil National de l'U2P se réunissait ce jeudi.

À l'ordre du jour : un point de situation de la crise sanitaire et économique, la mise en place du nouveau CESE, l'agenda autonome des partenaires sociaux, le compte rendu de la commission des affaires économiques, un projet de programme des Rencontres de l'U2P du 16 septembre prochain, et un point sur la préparation des élections aux CMA.

GOUVERNEMENT

→ UN GUIDE POUR METTRE LES MARCHÉS PUBLICS À PORTÉE DES TPE ET PME DU BTP

La commande publique représente 8 % du PIB. C'est pourquoi l'État entend mettre les marchés publics au service de la relance et vient de publier un guide pour permettre au plus grand nombre d'entreprises d'y accéder.

L'objectif de l'État est de valoriser les entreprises inclusives et respectueuses de l'environnement en intégrant dans les critères de la commande publique des clauses sociales et environnementales.

Pour accompagner les petites et moyennes entreprises dans ces marchés, le guide rassemble les règles à connaître et présente les évolutions du droit public avec un souci de clarté. Il rappelle notamment que le montant des avances possibles a été multiplié par deux, que le taux de retenue des garanties financières appliqué par l'État a été ramené à 2 % (5 % avant) et que les ordres de services à zéro

euro sont désormais interdits dans le but de réduire les délais cachés dus aux litiges dans les établissements de facture.

Le guide rappelle également que le seuil des marchés publics sans formalité est passé à 40 000 € HT (25 000 € avant).

Ainsi, ce guide, visé par l'U2P et par la CAPEB, est un bon récapitulatif des dispositions en cours, qu'il s'agisse de délais de paiement, d'avances, d'allotissement. Il encourage également les entreprises à se grouper pour répondre aux marchés publics.

[Télécharger ici l'édition 2021 du guide des marchés publics.](#)

LA NOUVELLE VERSION EST DISPONIBLE



L'ACTUALITÉ

Mais le poids de l'administratif est toujours aussi mal supporté. Une charge qui empiète sur leur vie privée puisqu'ils sont encore 85 % à avoir des difficultés à trouver le bon équilibre entre vie professionnelle et vie privée.

Le fait le plus remarquable de ce [baromètre](#) est la capacité de résilience des artisans du bâtiment. Un bon tiers a profité de la crise pour y voir plus clair dans la gestion administrative de leur entreprise. D'autres ont mis à profit

cette période pour réfléchir à leur positionnement sur les marchés. Les trois quarts ont même le moral au beau fixe ! Le Président de la CAPEB a enregistré une vidéo pour évoquer les résultats de ce baromètre.

[Vous pouvez la visionner en cliquant ici.](#)



CONFÉDÉRATION DE L'ARTISANAT ET DES PETITES ENTREPRISES DU BÂTIMENT
2, rue Béranger - 75140 Paris Cedex 03 - Tél. : 01 53 60 50 00
e-mail : capeb@capeb.fr

Pour tout complément d'information,
rendez-vous dans votre espace adhérent sur
www.apeb.fr
qui vous permettra d'accéder à

